

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aline MERIAU à Monsieur Frédéric MURA, Madame Aurore YANG à Monsieur Gérard HUET, Monsieur Hervé LHOMME à Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Date de la convocation

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET.

A été nommée secrétaire : Madame Solène MENNECIER.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 15 décembre dernier, le Conseil municipal a été de nouveau convoqué ce jour.

16 décembre 2022

Date d'affichage

16 décembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Objet de la délibération

7 Finances locales

7-5 Subventions

**7-5-1 Demandes de
subvention.**

Considérant que les demandes de subventions pour la DETR ou DSIL doivent être déposées avant le 13 janvier 2023,

Considérant que la commune peut présenter pour la DETR 2 projets par ordre de priorité pour une subvention maximum de 35%,

**2022-093– Demandes de
subvention DETR/DSIL –
Désenclavement place du
Souvenir**

La commission « aménagement du territoire », propose de présenter le projet suivant en n°2 : Travaux de désenclavement de la place du Souvenir qui permettra de fluidifier la circulation en centre-ville et de créer des stationnements au plus proche des commerces.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Le coût prévisionnel s'élève à 176 000 € HT soit 211 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le projet de travaux de désenclavement de place du Souvenir, pour un montant de 211 200 € T.T.C.
- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	HT
Travaux	156 000 €	187 200 €	Etat : DETR/DSIL	61 600 €
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	24 000 €	Département	43 000 €
			Autofinance- ment	71 400 €
Total	176 000 €	211 200 €	Total	176 000 €

- **SOLLICITE** une subvention de 61 600 € auprès de l'État, correspondant à 35 % du montant du projet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Le secrétaire de séance,
Madame Solène MENNECIER.

